



COTTAGE PARKS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1- CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner au Camping La Tamarissière, il faut y avoir été autorisé par La Direction ou un membre du personnel d'accueil. La Direction a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping La Tamarissière en Agde implique l'acceptation des dispositions au présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Aucun client ne peut résider à l'année sur le terrain de camping.

Les mineurs non accompagnés d'un parent ascendant ou d'un représentant légal ne sont pas admis. L'âge des participants sera contrôlé le jour de l'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera l'annulation de la réservation, le séjour restera dû et aucun remboursement ne sera effectué. Aucune exception ne sera faite.

2- FORMALITÉS DE POLICE

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable se présenter à l'accueil avec une pièce d'identité en cours de validité, remplir les formalités exigées par la police et s'acquitter de la redevance. Les mineurs non accompagnés d'un parent ascendant ou d'un représentant légal ne sont pas admis.

3- INSTALLATION

La tente, le camping-car ou la caravane et le matériel y afférents doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par la direction. Une seule installation est comprise dans le tarif journalier (voir grille tarifaire pour les installations supplémentaires). Le véhicule doit être garé sur l'emplacement précis donné par le personnel d'accueil.

Les tentes ou autres installations sont interdites sur la parcelle de votre hébergement locatif.

4- BUREAU D'ACCUEIL

Les horaires de la réception sont consultables sur notre site Internet, à l'entrée du camping ainsi que sur le livret d'accueil remis à votre arrivée. La réception est à votre écoute pour rendre votre séjour le plus agréable possible : renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les installations sportives, les richesses touristiques des environs, adresses utiles, animations du camping, signalements de problèmes techniques, prise de rendez-vous pour l'état des lieux...

Tout comportement inapproprié envers nos équipes (agressivité, injure, menace, geste déplacé, manque de respect...) pourra conduire à une exclusion immédiate des membres du séjour concerné sans remboursement, ni indemnisation. De même, une tenue correcte est exigée dans la Réception.

5- REDEVANCES

Locations d'emplacement de camping pour tentes, caravanes et camping-cars

Le montant total du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant votre arrivée. Merci de vous présenter à l'accueil le jour de votre arrivée, à partir de 15h pour les emplacements avec sanitaire privatif et à partir de 14h pour les emplacements nus, muni de votre confirmation de réservation. Le montant de la redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et est également disponible sur www.camping-jatama.com

Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain et pour un départ avant 12h, au-delà, une nuit supplémentaire est comptée.

La taxe de séjour et l'éco-participation sont également dues, et peuvent être réglées sur place.

Location de logements meublés

Le montant total de la réservation est à régler au plus tard 30 jours avant votre arrivée. Vous devez vous présenter à l'accueil le jour de votre arrivée muni de votre confirmation de réservation. Le montant des prestations fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et est également disponible sur www.camping-jatama.com Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Une caution vous sera également demandée à votre arrivée sur le site par empreinte de carte bancaire ou en espèces (les chèques ne sont pas acceptés).

Les clients se présentant sans réservation doivent s'acquitter de leur séjour ainsi que des taxes à leur arrivée selon les tarifs affichés à l'entrée de l'accueil et du camping.

Ces sommes sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain et pour un départ avant 10h, au-delà, une nuit supplémentaire sera comptée pour les emplacements et un départ tardif majoré sera facturé pour les hébergements.

Les usagers du terrain de camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur intention s'il y a modification de leur séjour ; de leur départ dès la veille de celui-ci en indiquant l'heure si celle-ci se fait avant l'ouverture de l'accueil.

La taxe de séjour et l'éco-participation sont également dues, et peuvent être réglées sur place.

6- ARRIVÉES ET DÉPARTS

En location : les arrivées s'effectuent à partir de 17h00, les départs s'effectuent avant 10h00.

Nous proposons en supplément, une option « arrivée anticipée », si vous souhaitez pouvoir accéder à votre hébergement avant 12h00 (voir grille tarifaire et CGV).

Nous proposons en supplément, une option « départ tardif », si vous souhaitez pouvoir rester dans votre logement jusqu'à 13h le jour de votre départ (voir grille tarifaire et CGV).

En emplacement avec sanitaire privatif : les arrivées s'effectuent à partir de 15h, les départs s'effectuent avant 12h00.

En emplacement nu : les arrivées s'effectuent à partir de 14h, les départs s'effectuent avant 12h00.

Si votre logement ou votre emplacement n'est pas libéré à l'heure indiquée, un départ tardif majoré vous sera facturé sur votre caution (voir grille tarifaire).

7- BRUIT ET SILENCE – ANIMAUX

7.1 - Bruit et silence

Les usagers du terrain de camping doivent éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.

Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Le silence doit être total entre 23h et 7h (entre minuit et 7h en haute saison).

Si vous constatez ou subissez des nuisances au cours de votre séjour, n'hésitez pas à contacter notre service de sécurité qui pourra ainsi intervenir si nécessaire : 04.67.94.79.46

7.2 - Animaux

Notre camping est dogfriendly. Pour que nous puissions continuer à accueillir vos compagnons à 4 pattes dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter ces quelques règles :

- Les chiens de 1ère catégorie « chiens d'attaque » (pit-bulls) et de 2ème catégorie « de garde et de défense » (rottweiler et types...) sont interdits dans le camping.
- Les animaux doivent être tenus en laisse et porter le collier remis par le camping lors de votre arrivée.
- Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections pour garder le camping propre.
- Un seul animal est autorisé dans nos hébergements meublés. Nous vous demandons de bien veiller au respect des meubles et des literies. Dans le cas contraire, un forfait ménage majoré pourra être facturé (voir grille tarifaire).
- Les animaux non déclarés, ou au-delà de la limite d'un chien par hébergement, seront facturés avec une majoration (voir grille tarifaire).
- Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés au terrain de camping, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.
- À l'entrée de l'établissement, le carnet de santé des chiens et des chats, qui devront être porteurs d'un collier, seront obligatoirement présentés. Conformément à l'article 211-1 du code rural, et aux décrets et arrêtés ministériels d'application.

8- VISITEURS

Après avoir été autorisés par la Direction ou le personnel d'accueil, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le campeur devra être présent à la Réception pour accueillir ses visiteurs. Une pièce d'identité ou une caution sera exigée. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquiescer une redevance. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping. Les visiteurs n'ont pas accès à l'espace aquatique du camping.

NB : En cas de forte affluence, la Direction se réserve le droit de ne plus accueillir de visiteurs dans le camping, les weekends, pendant les mois de juillet et août.

9- CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES

À l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h. **La circulation est interdite entre 23h et 7h.**

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. L'accès se fait par lecture de plaque d'immatriculation au niveau de la barrière. En outre, le stationnement ne doit pas occuper un emplacement libre, entraver la circulation ou empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Pour la sécurité de tous, merci de respecter le sens de circulation au sein du camping.

10- TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les « caravaniers » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les papiers et les déchets de toute nature doivent être déposés à l'entrée du camping dans les conteneurs pour le tri sélectif (papiers, plastiques, verres). Les piles et ampoules hors d'usage sont à déposer dans les conteneurs prévus à cet effet à la réception. Sur la base du volontariat, vous pouvez participer au compost grâce à nos bio-seaux en prêt à la réception.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment des sanitaires.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Des sèche-linges électriques sont disponibles à la laverie. L'étendage doit se faire uniquement sur étendoir. Il est strictement interdit d'utiliser les arbres du camping pour étendre et sécher votre linge.

L'étendage du linge doit se faire dans les sèche-linge électriques (laverie). Il est cependant toléré jusqu'à 10h à proximité des emplacements et à la condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches ou de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux. Il est interdit de stocker des équipements ou des matériaux autour ou sous les caravanes et les tentes, incompatibles avec la bonne tenue du camping.

11- SÉCURITÉ

11.1 - Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne doivent pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, avisez immédiatement la Direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Toute utilisation abusive est interdite.

11.2 - Santé

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil ainsi qu'un défibrillateur. Les numéros d'urgence sont affichés à la réception.

11.3 - Barbecue

Barbecues collectifs :

Des barbecues communs sont disponibles dans le camping en libre accès (sauf si décision préfectorale contraire). Merci de les utiliser avec la plus grande prudence, de ne pas laisser votre feu sans surveillance et de bien l'éteindre complètement après votre départ.

Barbecue sur votre emplacement ou hébergement :

Les barbecues charbon ou bois sont interdits sur votre emplacement ou hébergement.

Les barbecues à gaz sont autorisés, si et seulement si, ils n'ont pas de flamme.

Les barbecues électriques sont tolérés si leur puissance maximale ne dépasse pas 2000W et que le vacancier s'engage à ne pas utiliser d'autres appareils puissants en même temps pour ne pas dépasser la puissance électrique de son hébergement ou emplacement.

11.4 - Vol

La Direction décline toute responsabilité en cas de vol survenant sur les emplacements ou dans les locations. Des coffres forts sont à la disposition des campeurs à la réception. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

12- JEUX

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. L'utilisation des aires de jeux pour enfants sont soumis à une réglementation spécifique affichée à l'entrée des installations. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

13- GARAGE MORT

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain.

14- AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande. Il est également consultable sur notre site internet www.camping-latama.com

15- INFRACTIONS AU RÈGLEMENT INTERIEUR ET INCIVILITÉS

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, la Direction adressera un avertissement oral puis un avertissement écrit si cela s'avère nécessaire. Si les infractions se poursuivent, la Direction procédera à l'expulsion de l'ensemble des vacanciers de l'hébergement ou emplacement à l'origine des troubles, sans dédommagement ni remboursement.

Les infractions et incivilités suivantes (liste non exhaustive) conduiront à un avertissement, puis à une expulsion si nécessaire :

- Nuisances sonores diurnes et nocturnes
- Circulation en véhicule à l'intérieur du camping entre 23h et 7h
- Injures, agressivité, menaces, gestes déplacés, manque de respect... au personnel du camping
- Déjections canines non ramassées
- Poubelles laissées sur les terrasses ou emplacements.

Nous attirons votre attention sur le fait que les goélands présents sur le camping viennent attaquer les poubelles laissées ainsi, dispersant l'ensemble des déchets dans le camping. Nous vous demandons donc la plus grande vigilance.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire fera appel aux forces de l'ordre.

16- VÉHICULES GPL

Tous les véhicules équipés au GPL doivent être signalés à l'accueil.

17- GESTION DES RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant un séjour devra être adressée par mail à sav@cottageparks.fr. Pour être prise en compte, cette réclamation devra parvenir à Cottageparks Méditerranée au plus tard 15 jours après la fin des prestations.

Tout commentaire négatif et abusif déposé sur le web avant réclamation écrite par mail à sav@cottageparks.fr ne donnera droit à aucun dédommagement.

De même, tout comportement inapproprié ou irrespectueux envers nos équipes ne donnera droit à aucun dédommagement quels que soient les problèmes rencontrés durant votre séjour.

18- ESPACE AQUATIQUE

L'espace aquatique du Camping La Tamarissière est OUVERT TOUS LES JOURS DE 10H00 À 19H00 en basse saison et DE 10H00 À 19H30 en haute saison.

Vous devez impérativement quitter vos chaussures à l'entrée, passer dans le pédiluve et prendre une douche.

Les tenues autorisées sont affichées à l'entrée de l'enceinte de la piscine. Aucune dérogation n'est possible. En cas de non respect, l'accès à la piscine sera refusé. Les tenues autorisées dans notre espace aquatique sont uniquement les suivantes : slip de bain, maillot 1 pièce et 2 pièces. Ainsi, les shorts longs, bermudas, t-shirts, burkinis... sont interdits.

La baignade des enfants doit impérativement se faire sous la surveillance des parents, la baignade n'étant pas surveillée dans l'enceinte de l'espace aquatique.

Tout enfant de moins de 10 ans pris à entrer dans la piscine seul se verra reconduit à son emplacement par la Direction. S'il y a récidive il sera interdit de piscine pendant tout son séjour.

Il est interdit de fumer, manger, boire dans l'enceinte du lagon.

Il est interdit d'emporter des appareils sonores et de gêner les autres personnes se reposant.

Il est interdit de bousculer ou de sauter sur quelqu'un dans le lagon.

Il est interdit de poser des serviettes ou tout autre objet personnel pour réserver des transats.

Il est interdit de se baigner avec des lunettes de piscine, des petits jouets ou tout autre objet pouvant boucher le système de filtration naturelle du lagon.

Le port du bracelet est obligatoire.

Un bracelet rouge sera remis aux enfants ne sachant pas nager.

En cas de non-respect du règlement piscine la personne en infraction se verra interdire l'accès à celle-ci durant son séjour dans le camping.

Attention : ne pas laisser de chaussures de valeur à l'entrée afin d'éviter toute déconvenue. L'accès à la piscine est interdit en dehors des horaires d'ouverture.

La direction décline toute responsabilité en cas de non-respect des présentes règles.

19 - PARCABOUT

Le Parcabout est une activité gratuite du camping, et en accès libre pendant ses heures d'ouverture (voir signalétique sur place).

L'utilisation du parcabout doit se faire obligatoirement sous la surveillance des parents, et dans le respect des normes affichées à l'entrée de celui-ci. En voici quelques exemples :

- 3 personnes maximum simultanément dans le pont filet
- 10 personnes maximum simultanément dans le grand filet central
- 20 minutes maximum dans le parcours par personne
- Il est interdit de prendre le parcours en sens inverse

20 - MUR D'ESCALADE

Le mur d'escalade est uniquement accessible sous la surveillance des équipes compétentes, aux dates et heures indiquées sur place. Cette activité est payante et ouverte aux 5 ans et plus. Le port du matériel requis, et fourni sur place, est obligatoire.

La pratique sur le mur d'escalade doit se faire dans le respect des normes et du personnel encadrant.

Nous vous demandons de bien respecter les horaires indiqués aux abords de l'installation. Toute utilisation du mur d'escalade est interdite en dehors des horaires d'ouverture.



COTTAGE PARKS

INTERNAL RULES

1- ADMISSION CONDITIONS

To be admitted to enter, settle and stay at Camping La Tamarissière, you must have been authorised to do so by the Management or a member of the reception staff. It is the Management's duty to ensure that the campsite is kept in good order and that these internal regulations are complied with. Staying at La Tamarissière campsite in Agde implies acceptance of the provisions of these rules and the commitment to comply with them.

No customer may reside on the campsite all year round.

Minors not accompanied by an ascending parent or legal representative are not admitted. The age of participants will be checked on the day of arrival. Failure to comply with this rule will result in cancellation of the booking, the stay will remain due and no refund will be made. No exceptions will be made.

2- POLICE FORMALITIES

Anyone wishing to stay on the campsite for at least one night must first go to reception with a valid identity document, complete the formalities required by the police and pay the fee. Minors not accompanied by a parent or legal guardian are not admitted.

3- INSTALLATION

The tent, camper van or caravan and its associated equipment must be installed on the pitch indicated in accordance with the instructions given by the management. Only one installation is included in the daily rate (see rates for additional installations). The vehicle must be parked in the precise location given by the reception staff.

Tents or other facilities are not permitted on your rental accommodation plot.

4- RECEPTION OFFICE

Reception opening times can be consulted on our website, at the campsite entrance and in the welcome booklet given to you on arrival.

Reception is there to help make your stay as pleasant as possible: information on the campsite's services, sports facilities, tourist attractions in the surrounding area, useful addresses, campsite activities, reporting technical problems, making appointments for site inspections, etc.

Any inappropriate behaviour towards our staff (aggression, insults, threats, inappropriate gestures, lack of respect, etc.) may lead to the immediate exclusion of the members of the holiday concerned without reimbursement or compensation.

Similarly, proper dress is required in Reception.

5- FEES

Rental of camping pitches for tents, caravans and camper vans

The total cost of your stay must be paid no later than 30 days before your arrival. Please present your booking confirmation at reception on the day of your arrival, from 3pm for pitches with private sanitary facilities and from 2pm for pitches without sanitary facilities. The amount of the fee is displayed at the entrance to the campsite and is also available on www.camping-latama.com.

They are payable according to the number of nights spent on the site and for departure before 12 noon, after which an extra night is charged.

The tourist tax and eco-participation are also due and can be paid on site.

Rental of furnished accommodation

The total amount of the reservation must be paid no later than 30 days before your arrival. You must present your booking confirmation at reception on the day of your arrival. The cost of services is displayed at the entrance to the campsite and is also available on www.camping-latama.com. They are payable according to the number of nights spent on the campsite. You will also be asked to pay a deposit on arrival by credit card imprint or in cash (cheques are not accepted).

Customers arriving without a reservation must pay for their stay as well as the taxes on arrival according to the rates displayed at the entrance to the reception and the campsite.

These sums are due according to the number of nights spent on the site and for a departure before 10 a.m. Beyond this time, an extra night will be charged for pitches and a late departure charge will be added for accommodation.

Campsite users are asked to inform the reception office of their intention to change their stay and of their departure the day before, indicating the time if they are leaving before reception opens.

The tourist tax and eco-participation are also due and can be paid on site.

6- ARRIVALS AND DEPARTURES

In rental accommodation: arrivals are from 5.00 p.m., departures before 10.00 a.m.

An "early arrival" option is available at extra cost, if you wish to be able to access your accommodation before 12.00 pm (see price list and GTCs).

We also offer a "late departure" option, if you wish to stay in your accommodation until 1 p.m. on the day of your departure (see rates and terms and conditions).

Pitches with private sanitary facilities: arrivals from 3pm, departures before 12pm.

Pitches without sanitary facilities: arrivals from 2pm, departures before 12pm.

If your accommodation or pitch is not vacated at the time indicated, a late departure charge will be added to your deposit (see rates).

7- NOISE AND SILENCE - ANIMALS

7.1 - Noise and silence

Campsite users must avoid all noise and discussion that might disturb their neighbours. Sound equipment must be adjusted accordingly.

Doors and trunks must be closed as discreetly as possible.

There must be complete silence between 11pm and 7am (midnight and 7am in high season).

If you notice or experience any disturbance during your stay, please do not hesitate to contact our security service, who will be able to intervene if necessary: 04.67.94.79.46

7.2 - Pets

Our campsite is dogfriendly. So that we can continue to welcome your 4-legged companions in the best possible conditions, we ask you to respect the following rules:

- 1st category "attack dogs" (pit bulls) and 2nd category "guard and defence dogs" (rottweilers and similar) are not allowed on the campsite.

- Pets must be kept on a lead and wear the collar provided by the campsite on arrival.

- Pet owners are required to pick up after their pets to keep the campsite clean.

- Only one pet is allowed in our furnished accommodation. We ask you to respect the furniture and bedding. Failure to do so may result in a higher cleaning charge (see price list).

- Pets that are not declared, or that exceed the limit of one dog per accommodation, will be invoiced with a surcharge (see price list).

- Dogs and other animals must not be left loose, or even locked up on the campsite, in the absence of their owners who are civilly responsible for them.

- Dogs and cats must be shown their health records on entering the campsite and must wear a collar. In accordance with article 211-1 of the French Rural Code, and the decrees and ministerial orders implementing it.

8- VISITORS

After having been authorised by the Management or Reception staff, visitors may be admitted to the campsite under the responsibility of the campers receiving them. The camper must be present at Reception to welcome their visitors. Identification or a deposit will be required. If these visitors are allowed to enter the campsite, the camper receiving them is required to pay a fee. This fee is displayed at the entrance to the campsite and at the reception desk.

Visitors' cars are not allowed on the campsite.

Visitors do not have access to the campsite's pool area.

NB: In the event of a large number of visitors, the management reserves the right to close the campsite to all visitors at weekends in July and August.

9- VEHICLE TRAFFIC AND PARKING

Inside the campsite, vehicles must travel at a speed limit of 10 km/h. **Traffic is prohibited between 11 p.m. and 7 a.m.**

Only vehicles belonging to campers staying on the campsite may circulate on the campsite. Access is gained by reading the number plate at the barrier. In addition, parking must not take up an empty space, impede traffic or prevent new arrivals from settling in.

For everyone's safety, please respect the direction of traffic within the campsite.

10- UPKEEP AND APPEARANCE OF FACILITIES

It is forbidden to dump waste water on the ground or in the gutters. Caravanners must empty their waste water into the facilities provided for this purpose.

Household rubbish, paper and waste of any kind must be deposited at the campsite entrance in the selective sorting containers (paper, plastic, glass). Batteries and light bulbs should be disposed of in the containers provided at reception. On a voluntary basis, you can help with composting using our bio-bins on loan from reception.

Everyone is required to refrain from any action that could damage the cleanliness, hygiene and appearance of the campsite and its facilities, particularly the sanitary facilities.

Washing is strictly forbidden outside the bins provided for this purpose. Electric tumble dryers are available at the laundrette. Clothes may only be hung out on a drying rack. It is strictly forbidden to use the trees on the campsite to hang and dry your washing.

Clothes must be hung in the electric tumble dryers (laundrette). It is however tolerated until 10am near the pitches and on condition that it is very discreet and does not disturb the neighbours. It must never be done from trees.

Plantations and floral decorations must be respected. Campers are not permitted to drive nails into trees, cut branches or plant anything. Nor is it permitted to demarcate the site of an installation by personal means or to dig up the ground. Any damage to vegetation, fences, the campsite grounds or facilities will be charged to the person responsible.

The pitch used during the stay must be maintained in the condition in which the camper found it on entering the premises. It is forbidden to store equipment or materials around or under the caravans and tents that are incompatible with the proper running of the campsite.

11- SAFETY

11.1 - Fire

Open fires (wood, coal, etc.) are strictly prohibited. Stoves must be kept in good working order and must not be used in dangerous conditions. In the event of fire, notify the Management immediately. Fire extinguishers may be used if necessary. Any misuse is prohibited.

11.2 - Health

A first aid kit is available at the reception desk, as well as a defibrillator. Emergency numbers are displayed at reception.

11.3 - Barbecue

Group barbecue :

Communal barbecues are available on the campsite and are freely accessible (unless the prefect decides otherwise). Please use them with the utmost caution, do not leave your fire unattended and put it out completely when you leave.

Barbecues on your pitch or accommodation:

Charcoal or wood barbecues are not permitted on your pitch or accommodation.
Gas barbecues are authorised if, and only if, they have no flame.

Electric barbecues are tolerated provided that their maximum power does not exceed 2000W and that the holidaymaker undertakes not to use other powerful appliances at the same time so as not to exceed the electrical power of his/her accommodation or pitch.

11.4 - Theft

The management accepts no responsibility for theft from pitches or accommodation. Safe deposit boxes are available to campers at reception. Campers are responsible for their own equipment and must report any suspicious persons to the campsite manager. Campsite users are asked to take the usual precautions to safeguard their equipment.

12- GAMES

No violent or disruptive games may be played in the vicinity of the facilities. The use of children's play areas is subject to specific regulations posted at the entrance to the facilities. Children must always be supervised by their parents.

13- DEAD GARAGE

No unoccupied equipment may be left on the site.

14- POSTING

These rules and regulations are displayed at the entrance to the campsite and at the reception desk. They will be given to customers on request. They can also be consulted on our website www.camping-latama.com

15- BREACHES OF THE RULES AND REGULATIONS

In the event of a resident disrupting the stay of other users or failing to comply with the provisions of these house rules, the Management will issue an oral warning, followed by a written warning if necessary. If the offences continue, the Management will evict all holidaymakers from the accommodation or pitch causing the disturbance, without compensation or reimbursement.

The following offences and incivilities (non-exhaustive list) will lead to a warning, followed by eviction if necessary:

- Noise pollution during the day and at night
- Driving inside the campsite between 11pm and 7am
- Insults, aggression, threats, inappropriate gestures, lack of respect... towards campsite staff
- Dog faeces not collected
- Rubbish bins left on terraces or pitches.

We would like to draw your attention to the fact that gulls present on the campsite will attack rubbish bins left there, scattering all the rubbish around the campsite. We therefore ask you to be extremely vigilant.

In the event of a criminal offence, the manager will call in the police.

16- LPG VEHICLES

All LPG vehicles must be identified at reception.

17- COMPLAINTS MANAGEMENT

Any complaint concerning a stay must be sent by e-mail to sav@cottageparks.fr. To be taken into account, this complaint must reach Cottageparks Méditerranée no later than 15 days after the end of the services.

Any negative or abusive comment posted on the web before a written complaint has been sent by email to sav@cottageparks.fr will not entitle you to any compensation.

Similarly, any inappropriate or disrespectful behaviour towards our teams will not entitle you to any compensation whatever the problems encountered during your stay.

18- WATER PARK

The water park at Camping La Tamarissière is OPEN EVERY DAY FROM 10.00 to 19.00 in low season and FROM 10.00 to 19.30 in high season.

You must leave your shoes at the entrance, go through the foot bath and take a shower.

Authorised clothing is displayed at the entrance to the pool. No exceptions are permitted. Failure to comply will result in refusal of access to the pool. Only the following items of clothing are permitted in our pool area: swimming trunks, 1-piece and 2-piece swimming costumes. Long shorts, Bermuda shorts, T-shirts, burkinis, etc. are not permitted.

Children must swim under parental supervision, as swimming is not supervised in the aquatic area.

Any child under the age of 10 caught entering the pool alone will be escorted back to their pitch by the Management. Repeat offenders will be banned from the pool for the duration of their stay.

It is forbidden to smoke, eat or drink in the lagoon.

It is forbidden to bring sound equipment and to disturb other people resting.

It is forbidden to push or jump on anyone in the lagoon.

It is forbidden to place towels or any other personal objects on deckchairs.

It is forbidden to swim with swimming goggles, small toys or any other object that could block the lagoon's natural filtration system.

Wearing a wristband is compulsory.

A red bracelet will be given to children who cannot swim.

In the event of non-compliance with the swimming pool rules, the person in question will not be allowed access to the pool during their stay on the campsite.

Please note: do not leave valuable footwear at the entrance to avoid any disappointment. Access to the swimming pool is forbidden outside opening hours.

The management declines all responsibility in the event of non-compliance with these rules.

19 - PARCABOUT

The Parcabout is a free activity on the campsite, with free access during opening hours (see signs on site).

Use of the Parcabout must be under parental supervision and in compliance with the rules posted at the entrance.

Here are a few examples:

- A maximum of 3 people at any one time in the deck net
- 10 people maximum simultaneously in the large central net
- 20 minutes maximum per person on the course
- It is forbidden to take the course in the opposite direction

20 - CLIMBING WALL

The climbing wall is only accessible under the supervision of the competent teams, on the dates and at the times indicated on site. There is a charge for this activity, which is open to children aged 5 and over. It is compulsory to wear the equipment required and supplied on site.

Use of the climbing wall must comply with standards and be supervised by qualified staff.

We ask you to respect the times indicated around the climbing wall. It is forbidden to use the climbing wall outside opening hours.

Translated with DeepL.com (free version)